

MANUEL D'INSPECTION

MISE EN MAIN

MAINTENANCE

REVISION

Grue de chargement
hydraulique

PALFINGER

Numéro de série:

DW 027A

Version 01/2019

PALFINGER AG
Lamprechtshausener Bundesstraße 8
5101 Bergheim / Austria
www.palfinger.com

3. Garantie

PALFINGER assure à ses partenaires contractuels une garantie commerciale sur les produits achetés. Par partenaires contractuels, il faut entendre le client final en cas d'acquisition directe et le commerçant ou les autres revendeurs sinon. Dans le cas d'une revente, PALFINGER encourage ses partenaires contractuels à transférer au client final les conditions de garantie commerciale assurées, à les considérer comme un standard minimum et à accompagner à tout moment et de façon professionnelle le déroulement de la garantie commerciale. PALFINGER prévoit en la matière les conditions de garantie suivantes :

- **Durée de garantie commerciale pour le produit PALFINGER :**
 - a.) **Grue de chargement en mode treuil ou mode crochet**
 - Garantie intégrale de 12 mois ou 1000 heures de fonctionnement ; et
 - Garantie commerciale de 36 mois ou 3000 heures de fonctionnement sur les pièces porteuses
 - b.) **Grue de chargement employée avec des pinces de manutention de piles de pierres ou fourches à plaques de plâtre**
 - Garantie intégrale de 12 mois ou 1000 heures de fonctionnement ; et
 - Garantie commerciale de 24 mois ou 2000 heures de fonctionnement sur les pièces porteuses
ou
 - Garantie commerciale de 36 mois ou 3000 heures de fonctionnement sur les pièces porteuses, en cas d'enregistrement complet de tous les appareils auxiliaires (produits tiers compris) dans le "système d'enregistrement PALFINGER"
 - c.) **Grue de chargement employée avec tout type de grappin, appareil de vidage de conteneur, manipulateur ou tarière**
 - Garantie intégrale de 12 mois ou 1000 heures de fonctionnement ; et
 - Garantie commerciale de 12 mois ou 1000 heures de fonctionnement sur les pièces porteuses
ou
 - Garantie commerciale de 24 mois ou 2000 heures de fonctionnement sur les pièces porteuses, en cas d'enregistrement complet de tous les appareils auxiliaires (produits tiers compris) dans le "système d'enregistrement PALFINGER"
 - d.) **Pour tous les accessoires et produits PEC et les composants et superstructures MCC.**
 - Garantie intégrale de 12 mois ou 1000 heures de fonctionnement ; et
 - Garantie commerciale de 36 mois ou 3000 heures de fonctionnement sur les pièces porteuses
- **D'autres conditions pour l'application des droits à garantie commerciale sont :**
 - a. Le montage professionnel du produit conformément aux directives de montage de PALFINGER.
 - b. La présence sur le produit des plombs intacts et conformes aux prescriptions.
 - c. Le respect et la consignation correcte des intervalles d'entretien prescrits par le manuel d'entretien et le manuel d'exploitation.
 - d. L'utilisation des pièces de rechange d'origine acquises par les voies de commercialisation de PALFINGER.
- Les droits à garantie expirent dans les cas suivants :
 - a. Cas de force majeure ;
 - b. Maniement incorrect du produit PALFINGER ;

PALFINGER

- c. Utilisation du produit PALFINGER hors de l'utilisation prévue ;
 - d. Modification sans autorisation du produit PALFINGER ou de ses valeurs de réglage électroniques ou hydrauliques ;
 - e. Mauvaise réparation du produit PALFINGER ;
 - f. Défaut ou erreur de maintenance du produit PALFINGER ; (i.e. sans respecter le plan de maintenance ; voir le manuel de maintenance ou le manuel d'exploitation) ;
 - g. Négligence personnelle ;
 - h. Non-respect des programmes d'amélioration du produit prescrits par PALFINGER ;
 - i. Non-respect du manuel d'exploitation.
-
- Font partie des obligations du revendeur PALFINGER d'accepter tous les cas liés à un défaut, une carence ..., de réaliser les travaux de garantie commerciale et garantie légale et de faire parvenir à PALFINGER la demande de garantie commerciale.
 - Les partenaires contractuels peuvent bien évidemment octroyer des **droits à garantie commerciale complémentaires**. Toutefois, pour ces droits complémentaires aussi, PALFINGER n'est pas en relation directe avec le client final. PALFINGER ne saurait en particulier être tenu pour responsable de la perte de gains potentiels, de préjudices financiers et de dommages consécutifs (p.ex. manque à gagner, immobilisations, frais kilométriques, frais de montage/démontage du produit, frais de transports, perte de gains potentiels, frais de transfert, véhicule de remplacement, etc.) ou d'autres dommages indirects ou consécutifs.

La présentation ci-dessus ne constitue pas un accord de garantie commerciale ou tout autre accord de portée juridique de la part de PALFINGER envers le client final ou d'autres personnes. Elle a uniquement pour objet la transmission de l'information relative aux droits à garantie commerciale établis au cas par cas par PALFINGER envers ses partenaires contractuels à partir de différentes bases juridiques présentées ici.

